



Relevé de décisions

Commission Départementale Sportive et Règlementaire

PV N° 04
16 Octobre 2024

Examen des Évocations – Participation de joueurs en état de suspension

Dossier n° 19

Match n° 29209652 Vertou Ussa 2 / Oudon Couffé Fc 3 U16 D1 groupe B du 05.10.2024

La Commission décide de :

- Donner match perdu par pénalité sur le score de 0 but à 4 à l'équipe 2 du club de Vertou Ussa pour en reporter le bénéfice à l'équipe 3 du club de Oudon Couffé Fc suivant les articles 187-2 et 226 alinéa 4 des règlements généraux
- Mettre le droit d'évocation de 110 € à la charge du club de Vertou Ussa

Dossier n° 20

Match n° 29209830 St-Julien Divatte Fc 1 / St-Nazaire Af 2 U17 D1 Masculin groupe E du 13.10.2024

La Commission décide de :

- Donner match perdu par pénalité sur le score de 0 but à 3 à l'équipe 2 du club de St-Nazaire Af pour en reporter le bénéfice à l'équipe 1 du club de St-Julien Divatte Fc suivant les articles 187-2 et 226 alinéa 4 des règlements généraux
- Mettre le droit d'évocation de 110 € à la charge du club de St-Nazaire Af

Dossier n° 21

Match n° 29207396 GJ Sucé/Erdre Casson 2 / St-Mars du Désert Ja 2 U15 D5 Masculin groupe G du 12.10.2024

La Commission décide de :

- Donner match perdu par pénalité sur le score de 0 but à 6 à l'équipe 2 du club de St-Mars du Désert Ja pour en reporter le bénéfice à l'équipe 2 du club du GJ Sucé/Erdre Casson suivant les articles 187-2 et 226 alinéa 4 des règlements généraux
- Mettre le droit d'évocation de 110 € à la charge du club de St-Mars du Désert Ja

Réserves non confirmées

Seniors D3B – 06.10.2024

N° 28744332 Guérande St-Aubin 3 / Pontchâteau AOS 2

U15 D1C – 12.10.2024

N° 29205609 Nort sur Erdre Ac 1 / St-Sébastien Fc 1